

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-272 du 14 Août 1982

chargeant les Camarades Edouard ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel et Gédéon DASSOUNDO, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, de l'intérim du Camarade Justin GNIDEHOU, Ministre de la Jeunesse et des Sports, pour compter du 16 Août 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 82-226 du 3 Juillet 1982 chargeant le Camarade ADJO Boko Ignace, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 5 Juillet 1982,

DECRETE :

Article 1er. - Du 16 au 31 Août 1982, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel assurera l'intérim du Ministre de la Jeunesse et des Sports pendant la période de congé du Camarade Justin GNIDEHOU.

Article 2. - Du 1er au 15 Septembre 1982, le Camarade Gédéon DASSOUNDO, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative assurera l'intérim du Ministre de la Jeunesse et des Sports pendant la période de congé du Camarade Justin GNIDEHOU.

.../...

Article 3. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 14 Août 1982

pour le Président de la République, Chef
de l'Etat, Président du Conseil Exécutif
National, le Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
chargé de l'intérim,


ADJO Boko Ignace

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 CPD 2 MEMGTP-MDRAC-
MJS 9 autres Ministères 17 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-